TERRITORIAUX D'AUVERS-SUR-OISE

Madame Le Maire
17 rue du Général De Gaulle
95430 Auvers-sur-Oise

A Auvers, le 01 avril 2020

Objet : réponse au courrier du Maire

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 30 mars 2020.

Nous vous remercions de nous communiquer l'ensemble des mesures mises en place pour les agents.

En effet depuis le courrier des membres CGT du CHSCT, en date du 02 mars, et notre mail en date du 17 mars 2020, nous ne disposions que d'informations partielles (plaquette de prévention et gel hydro alcoolique, mi-temps et ASA).

C'est pourquoi, dans notre précédent courrier nous déplorions que le CHSCT ~~ne soit~~ n'aie pas été convoqué dès le début de crise, et que les syndicats représentatifs des agents n'aient pas été invités aux réunions de cadres sur la question.

Nos interrogations sont fondées sur les sollicitations d'agents de différents services les 13, 16 et 17 mars, ils ne disposaient pas de toutes les informations ou des protections nécessaires.

Pour autant, le syndicat CGT des territoriaux d'Auvers-sur-Oise a été force de proposition au niveau du service RH, et a toujours affiché sa volonté de vous accompagner dans la gestion de cette crise, dans le cadre du dialogue social.

Notre Camarade Madame Natacha Pommet, Secrétaire Générale de la Fédération CGT des Services Publics, nous a informés de votre incompréhension face au dépôt d'un préavis de grève pour la période du mois d'avril. Comme cette dernière l'a longuement expliqué dans la presse ces derniers jours, ce préavis de grève est un outil de dernier recours car certains agents sont contraints de travailler dans la peur d'être exposés au virus, sur leur lieu de travail.

Ce préavis de grève a une portée nationale, il n'est pas question d'appeler les agents de la collectivité à rentrer en grève sur le mois d'avril. C'est d'ailleurs pourquoi nous n'avons pas déposé de préavis local. Nous l'avions pourtant clairement expliqué dans notre courrier du 27 mars 2020.

Cependant notre syndicat CGT ne peut se satisfaire de vos réponses concernant le personnel horaire. Nous vous informons à nouveau qu'une solution est possible pour les maintenir en arrêt maladie, sur la même base que les agents en garde d'enfants. Plusieurs collectivités du Val d'Oise ont mis en place cette solution afin de ne pas léser les plus précaires.

Il est évident que nous n'approuvons pas la demande de déposer une semaine de congés en avril, les ASA suffisent à maintenir les agents en position régulière.

Par ailleurs nous regrettons que vous ne répondiez pas à nos revendications concernant les agents de la ville :

- La reconnaissance en Accident du Travail ou Maladie Professionnelle des cas de COVID 19 avérés parmi les agents.
- Le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 € aux 24 agents en position de travail pendant le confinement.
- De ne pas revenir sur le temps de travail des agents comme le prévoit la Loi de transformation de la fonction publique.
- De respecter le droit de grève des agents.
- De revoir à la hausse le régime indemnitaire (IFSE) de chaque agent et d'en attribuer à ceux qui n'en bénéficient pas.

Nous vous rappelons que les agents des collectivités, sont comme les hospitaliers, en première ligne dans cette « guerre » (lutte contre la pandémie). Bien plus que des remerciements, nous vous demandons des engagements forts pour les agents de la Ville.

Veuillez recevoir, Madame le Maire, l'expression de nos salutations syndicales.

Julien CREVEL
Pour le Bureau Syndical CGT